

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 août 2017

DATE DE CONVOCATION :	17 août 2017	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D’AFFICHAGE :	17 août 2017	MEMBRES PRESENTS :	11
		MEMBRES REPRESENTES :	1

L’an deux mil dix-sept le vingt-trois août à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, TOCQUEVILLE,
MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVault, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Audrey UNVOAS-AUGUSTIN a donné procuration à Yolande SELIGMANN.

Yolande SELIGMANN a été élue secrétaire de séance.

RECOMPENSE AUX DIPLOMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- De verser la somme de 40 €uros aux titulaires du baccalauréat, B.E.P., C.A.P. sous forme de bons d’achat,
- Constate que les crédits ouverts à l’article 6257 suffisent à couvrir cette dépense.

RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’autoriser le recrutement d’un agent contractuel sur l’emploi permanent sur le grade d’Adjoint d’animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Surveillant d’études à temps non complet à raison de 4,76/35ème, pour une durée déterminée de 12 mois.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64131 du budget primitif 2017.

TARIFS CANTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De tenir compte de l’indice des prix à la consommation (+0,7%) et de modifier les tarifs prévus par délibération en date du 22/06/16, soit :

- o 1,06 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 389 euros,
- o 1,70 euro pour les familles dont le quotient familial est compris entre 389 et 512 euros,
- o 2,50 euros pour les familles dont le quotient familial est compris entre 513 et 720 euros,
- o 3,50 euros pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 720 euros et pour le personnel communal,
- o 4,80 euros pour les instituteurs,
- o 5,30 euros pour les personnes extérieures.

Le repas sera un avantage en nature pour le personnel communal chargé de la surveillance de la cantine, pour les employés payés au SMIC ou sur les premiers indices de la fonction publique territoriale.

TARIFS GARDERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De tenir compte de l’indice des prix à la consommation (+0,7%) et de modifier les tarifs prévus par délibération en date du 22/06/16, soit :

- o 2,55 €uros la prestation ;
- o 23,60 €uros pour le forfait un enfant ;

- 20,90 € pour le forfait 2 enfants et plus.

TARIF BUNGALOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le prix de la location lors d'un prochain conseil après avoir procédé à une réflexion plus approfondie tenant compte des diverses utilisations envisagées.
- De le mettre à disposition gratuitement pour les associations vaudésiennes.

QUESTIONS DIVERSES

- Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande :

Monsieur Girod, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, a adressé un courrier à Monsieur le Maire informant qu'un décret ouvre la possibilité aux communes du périmètre d'étude de 2013 de rentrer dans le Parc avant la prochaine chartre de 2028. Les contraintes restent inchangées. L'assemblée communale décide d'attendre la prochaine chartre comme il était prévu initialement.

- Nouveau siège social de la Métropole Rouen Normandie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale du transfert, par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2017, du siège de la métropole Rouen Normandie à l'immeuble « le 108 » 108, allée François. Mitterrand – CS 50589 – 76006 Rouen cedex.

- Départ d'une locataire du 34 quai Cavelier de la Salle :

Une locataire du 34 quai Cavelier de la Salle a donné son préavis de départ du logement à compter du 20 septembre 2017. Elle ne sera plus dans les lieux à compter du 10 septembre 2017. Il s'agit d'un T4. Toute candidature est la bienvenue.

- Horaires des ATSEM :

En raison du passage à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire, un travail a été réalisé lors de réunions de concertation avec l'adjointe en charge des affaires scolaires, pour étudier des propositions pouvant être faites aux ATSEM afin de maintenir leurs quotas horaires et par conséquent leurs salaires. Des aménagements pourront être faits sur les temps de ménage, pendant les vacances scolaires et sur des heures complémentaires auprès des enseignantes. Les horaires sont encore théoriques pour le moment et un travail en collaboration avec les ATSEM permettra de connaître le temps réel de travail à lisser sur l'année.

- Bac à sable de l'école :

Un filet alvéolé à poser de façon simple sur le bac à sable a été commandé et permettra dès la rentrée scolaire de protéger le bac à sable. Les ATSEM seront chargées de couvrir et découvrir le bac à sable chaque jour.

- Sortie des anciens :

Plusieurs possibilités de sorties envisagées ont échoué en raison du nombre limité de place, les recherches pour la sortie des anciens sont toujours en cours.

- Rencontre prochaine avec Mr Le Beller responsable de notre secteur à la Métropole :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit prochainement rencontrer Mr Le Beller afin de s'entretenir avec lui, d'une part, du litige concernant le propriétaire du mur soutenant la Cavée du Rossignol, d'autre part, du plan de prévention des risques inondations responsable du refus du permis de construire pour le bâtiment des services techniques.

- Accueil de loisirs du mercredi :

Monsieur le Maire doit rencontrer le Maire de Sahurs et ses collègues de Hautot sur Seine et Saint Pierre de Manneville en semaine 35 afin de négocier un nombre de places le mercredi au centre de loisirs pour les enfants du Val de la Haye.